

## Communiqué de presse

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) s'est réuni mardi 9 juin au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, pour sa deuxième séance de 2026.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français. Il relève que le conflit au Moyen-Orient intervient dans un contexte où plusieurs vulnérabilités financières demeurent élevées au niveau mondial, notamment des valorisations élevées d'actifs risqués, un endettement public élevé et en augmentation, la croissance rapide du financement non bancaire et certaines vulnérabilités de liquidité et de levier au sein du secteur financier non bancaire. À ce stade, le choc a été absorbé par les marchés financiers, avec des ajustements sur la valorisation de certains actifs et le cours de certaines matières premières. Les conditions de financement se sont néanmoins durcies depuis le début du conflit et les perspectives économiques mondiales demeurent entourées d'une forte incertitude.

Dans ce contexte, le Haut Conseil considère que le principal risque réside désormais dans une prolongation ou une aggravation du conflit, susceptible d'accroître les tensions sur les prix de l'énergie, de peser davantage sur les perspectives de croissance et d'entraîner la matérialisation simultanée de plusieurs vulnérabilités financières préexistantes. La menace cyber demeure également un risque important pour le secteur financier, dans le contexte des avancées de l'intelligence artificielle.

Les membres du Haut Conseil relèvent toutefois la résilience des acteurs financiers français. Les banques et les organismes d'assurance et de réassurance ont des bilans bien dotés en capital et en liquidités. Le Haut Conseil a en particulier examiné les risques posés par le secteur de l'immobilier commercial en France au cours d'un point thématique. Si le secteur a connu des baisses de valorisations importantes dans le sillage de la remontée des taux initiée en 2022, l'exposition de la sphère financière à celui-ci demeure globalement saine et maîtrisée et n'appelle donc pas à des mesures macroprudentielles.

Le Haut Conseil a également examiné les conditions de financement de l'économie et la situation financière des ménages et des entreprises non financières, qui constituent des éléments importants de son appréciation des vulnérabilités financières. Il relève que l'encours de crédit aux particuliers continue sa croissance modérée (+0,9 % en glissement annuel en mars 2026). L'encours de crédit bancaire aux sociétés non financières demeure dynamique (+2,8 % en mars 2026 en glissement annuel), portés essentiellement par les crédits d'investissement. Les ratios de dette sur PIB des ménages et des entreprises sont stables, mais ils se maintiennent à des niveaux supérieurs à ceux observés dans les autres grands pays de la zone euro. Les ménages comme les entreprises non financières voient leurs coûts de financement légèrement augmenter au premier trimestre 2026, en lien avec l'adoption tardive du budget puis le renchérissement

global du financement, depuis l'irruption du conflit au Moyen-Orient. Les niveaux d'épargne des ménages et de trésorerie des sociétés non financières demeurent toutefois élevés, contribuant à leur résilience.

S'agissant plus particulièrement du marché du crédit à l'habitat, le Haut Conseil constate que la production de nouveaux crédits demeure stable et que les conditions d'octroi restent saines. La production de crédit à l'habitat (hors renégociations) est supérieure à 10 milliards d'euros mensuels depuis octobre 2024 (12,6 Md€ en mars 2026). Les conditions d'octroi sont saines, avec une maturité moyenne de 22,6 ans et un taux d'effort moyen de 30,6 % en mars 2026. Le Haut Conseil a échangé sur l'utilisation de la marge de flexibilité dont bénéficient les établissements bancaires dans le cadre de la mesure sur les conditions d'octroi des nouveaux crédits à l'immobilier résidentiel. Celle-ci progresse à 17,5 % au premier trimestre 2026 contre 15,7 % un an auparavant. Le Haut Conseil se félicite de la bonne appropriation de la norme et de ses flexibilités par les établissements bancaires, qui leur permet d'accompagner la reprise du crédit immobilier tout en tenant compte des spécificités individuelles. Il note cependant une hétérogénéité d'utilisation de la marge au sein des établissements bancaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et sans signe de restriction de l'offre du crédit, le Haut Conseil juge que l'environnement économique et financier justifie le maintien du taux de la réserve de protection du crédit (coussin de fonds propres contracyclique) à 1 %.

Enfin, les membres du Haut Conseil ont eu l'occasion d'échanger sur les réponses apportées par la France à la consultation de la Commission européenne sur la compétitivité du secteur bancaire. La France a appelé à poursuivre les efforts en faveur d'une intégration et d'une compétitivité accrue des acteurs bancaires européens ainsi qu'une simplification du cadre prudentiel européen.